

Certificat de Qualification Professionnelle

Le CQP est une certification créée par les professionnels de la Branche des Services de l'Automobile. Il est reconnu par la Convention Collective des Services de l'Automobile. Il prépare à un métier spécifique du secteur.
93% des jeunes qui obtiennent un CQP sont embauchés à l'issue de leur formation.

Mécanicien Spécialiste Automobile

Être Mécanicien Spécialiste Automobile, c'est intervenir sur tout type de véhicules, dans un environnement électronique et utiliser du matériel de pointe.



Formation

► Objectifs

Le but de cette formation est de préparer les salariés en formation aux techniques professionnelles qui leur permettront de :

- réaliser l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules :
 - entretien courant et périodique des véhicules
 - diagnostic / dépose-pose / contrôle et réglage d'ensembles mécaniques
- réaliser des interventions incluant un diagnostic de premier niveau de complexité, portant sur :
 - le contrôle / réglage des moteurs thermiques
 - les éléments de liaison au sol
- poser des accessoires sur véhicules

► Durée et domaines d'enseignement

La formation dure de **11 à 13 mois**, dont **556 h** en centre de formation.

- Méthodologie de mesure : 7 h
 - Méthodologie de contrôle : 91 h
 - Entretien périodique : 42 h
 - Interventions de niveau 1 sur organes mécaniques : 28 h
 - Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques : 56 h
 - Gestion moteur essence - niveau 1 : 49 h
 - Gestion moteur diesel - niveau 1 : 70 h
 - Pneumatiques : 7 h
 - Trains roulants : 7 h
 - Systèmes de freinage : 14 h
 - Pose d'accessoires - niveau 1 : 7h
 - Pose d'accessoires - niveau 2 : 7 h
 - Gestion et organisation de l'activité - niveau 1 : 21 h
 - Relation service - niveau 1 : 14 h
 - Environnement professionnel : 21 h
- Compte-rendu oral d'activités : 28 h**
Épreuves pratiques : 49 h
Régulation pédagogique : 35 h
Examen final : 3 h

Validation du CQP par des évaluations en cours de formation et par un examen final.

Recrutement

► En priorité dans le cadre du contrat de professionnalisation.

Jeunes, âgés de 16 à 25 ans :

- Candidats de niveau* seconde de l'enseignement général,
- Candidats titulaires ou de niveau CAP «Maintenance des véhicules automobiles»,

sous réserve de la réussite à des tests d'aptitude et de motivation.

La formation se déroule soit **dans le cadre d'un contrat de professionnalisation à durée déterminée de 11 à 13 mois** (période d'essai incluse) soit **dans le cadre d'un des autres dispositifs de la formation continue** (selon les conditions d'entrée identiques à celles exigées dans le cadre du contrat de professionnalisation).

* sous réserve de l'application des dispositions du décret n° 98-246 du 2 avril 1998, relatif à la qualification professionnelle. Ce texte précise que les personnes qui ne sont pas titulaires, au minimum, d'un CAP ou qui ne disposent pas d'une expérience professionnelle de trois ans (...) doivent être placées «sous le contrôle effectif et permanent» d'une personne qualifiée professionnellement (...).



ERROR: undefinedresource
OFFENDING COMMAND: findresource

STACK:

/0
/CSA
/0
/CSA
-mark-